Aix*Marseille université

ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DU SUFLE

Vu *le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;*
Vu *le décret n°2011-1010 du 24 aout 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;*
Vu *les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire du 14 octobre 2011 relative à l'adoption des statuts de l'Université d'Aix-Marseille*
Vu *les statuts du SUFLE adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 24 mai 2016 ;*
Vu *l'arrêté électoral en date du 09/01/2020*
Vu *les procès-verbaux de dépouillement ;*

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : Usagers

Sièges à pourvoir : 2
Inscrits : 346
Votants : 43
Bulletins blancs ou nuls : 16
Suffrages valablement exprimés : 27
Taux de participation électorale : 12,43 %

Ont obtenu :

Candidats	Total voix	Sièges attribués
PINO ALONSO David	9	
NOVIKOVA Marina	17	1
STERN Sam	15	1

Aix*Marseille université

Sont élus :

- NOVIKOVA Marina

- STERN Sam

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux du SUFLE et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice du SUFLE est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11/02/2020

Pour le Président et par délégation,
La Directrice du SUFLE

Núria GALA

LA DIRECTRICE DU SUFLE

Núria GALA